

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

DELIBERATION

CANTON
DE SORGUES

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMMUNE
DE SORGUES
84700

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 14 OCTOBRE 2025

OBJET

Vote du budget 2026
de le Résidence
Autonomie

L'an deux mille vingt-cinq et le quatorze octobre, le Conseil d'administration du CCAS, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement, dans la salle du Conseil Municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Thierry Lagneau, Président du CCAS.

Del-2025-OCTOBRE-027
N-7.1.1

PRESENTS : T. Lagneau - S. Ferraro - C. Cambrier -
P. Coerhies - J.F. Laporte - D. Attuel - E. Roca -
L. Armand - O. Vincent - M.-J. Estin - C. Roche.

POUVOIR(S) : S. Lagneau - A. Manié - M. Croy -

EXCUSE(S) : G. Sullivan.

ABSENT(S) : H. Tringuet - E. Arrigoni.

SECRETAIRE DE SEANCE : L. Ludwig.

Le budget prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année donnée. Acte prévisionnel, il peut être modifié ou complété en cours d'exécution par le Conseil d'Administration par le biais de décisions modificatives.

Après étude des prévisions d'occupation, du prix de journée et de chacun des articles tant en dépenses qu'en recettes, Monsieur le Président demande au Conseil d'Administration de délibérer pour adopter le budget prévisionnel de l'exercice 2026 équilibré à 1 157 421,00 € en dépenses et en recettes dont 954 030,00 € en section d'exploitation et 203 391,00 € en section d'investissement.

Présentation synthétique du budget prévisionnel 2026 :

Section d'exploitation

DEPENSES D'EXPLOITATION	RECETTES D'EXPLOITATION
Dépenses réelles d'exploitation 924 030,00 €	Recettes réelles d'exploitation 910 677,33 €
Amortissements 30 000,00 €	Recettes d'ordre d'exploitation 7 909,00 €
	Résultat reporté 29 218,67 €

	Reprise sur réserves de compensation des charges d'amortissement 6 225,00 €
Total des dépenses d'exploitation 954 030,00 €	Total des recettes d'exploitation 954 030,00 €

Les dépenses d'exploitation se décomposent comme suit :

GROUPES FONCTIONNELS	BUDGET VOTE 2025	BUDGET PREVISIONNEL 2026	PROGRESSION EN %
Charges afférentes à l'exploitation (eau, électricité, repas, ...)	353 500,00	229 100,00	-35,2%
Charges afférentes au personnel	414 000,00	415 490,00	+0,36%
Charges afférentes à la structure (loyer, assurances, entretien du bâtiment et amortissements)	315 036,00	309 440,00	-1,78%

Les principales recettes d'exploitation se décomposent ainsi :

GROUPES FONCTIONNELS	BUDGET VOTE 2025	BUDGET PREVISIONNEL 2026	PROGRESSION EN %
Produits de la tarification (loyers des résidents)	755 396,70	754 160,11	-0,16%
Autres produits relatifs à l'exploitation (repas, remboursement de frais de personnel)	98 012,65	88 344,40	-9,86%
Produits financiers	222 901,65	76 081,82	-65,87%

Le résultat de clôture de 2024, excédentaire de 29 218,67 €, est reporté intégralement sur le budget prévisionnel 2026 en diminution des charges d'exploitation.

La réserve de compensation des charges d'amortissement, compte 106870, fait l'objet d'une reprise d'un montant de 6 225,00 €.

Le compte 002 en recette est donc porté à 35 443,67 €.

La section d'exploitation présente un total de 954 030,00 € en 2026 contre 1 082 536,00 € voté en 2025 soit une diminution de 11,87%.

Section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
Dépenses réelles d'investissement 195 482,00 €	Recettes réelles d'investissement 30 391,00€
Dépenses d'ordre d'investissement 7 909,00 €	Amortissements 30 000,00 €
	Résultat prévisionnel 2024 reporté 143 000,00 €
Total des dépenses d'investissement 203 391,00 €	Total des recettes d'investissement 203 391,00 €

Les dépenses d'investissement se détaillent comme suit :

- Dépenses d'équipement 183 482,00 €
- Remboursement de cautions 12 000,00 €
- Reprises sur subventions 7 909,00 €

Les recettes d'investissement se détaillent comme suit :

- Cautions 12 000,00 €

- Subvention CARSAT 18 391,00 €
- Autofinancement 173 000,00 €

Le prix de journée moyen proposé pour 2026 est de 30,42 €. Il se détaille comme suit :

- ✓ T2 39,89 € soit pour un mois de 30 jours un loyer de 1 196,70 €
- ✓ T1bis 29,52 € soit pour un mois de 30 jours un loyer de 885,60 €

Le prix de journée moyen 2025 fixé par arrêté n°2025-4841 du Conseil Départemental en date du 7 juillet 2025 est de 30,44 €.

- ✓ T2 39,89 €
- ✓ T1bis 29,52 €

Les tarifs applicables depuis le 1^{er} juillet 2025 sont les suivants :

- ✓ T2 39,89 € soit pour un mois de 30 jours un loyer de 1 196,70 €
- ✓ T1bis 29,52 € soit pour un mois de 30 jours un loyer de 885,60 €

Les prix des repas proposés pour 2026 sont inchangés comme ci-dessous :

- ✓ Résident 7,31 €
- ✓ Extérieur 10,00 €
- ✓ Repas du soir 4,00 €

Le budget est proposé sans augmentation de tarifs. Une subvention d'équilibre versée par le CCAS s'avère nécessaire à l'équilibre du budget proposé sur l'exercice 2026.

Ce budget sera soumis au Département agissant en tant qu'autorité de tutelle.

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22,

Vu le projet de budget de la Résidence Autonomie pour l'exercice 2026 présenté par Thierry Lagneau dont les informations sont synthétisées ci-dessus ;

Sur le rapport présenté par le Président Thierry LAGNEAU,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

APRES, en avoir délibéré,

OUI à l'exposé du président,

ADOpte, le budget prévisionnel de l'exercice 2026 équilibré à 1 157 421,00 € en dépenses et en recettes dont 954 030,00 € en section d'exploitation et 203 391,00 € en section d'investissement.

Adopté à : *L'unanimité*

J'atteste le caractère exécutoire
de cette délibération à dater du :

Publication le 17/10/2025

Le Président,

Thierry Lagneau

